Association du corps intermédiaire de sciences sociales et politiques (ACISSP)
acissp@unil.ch

Association des étudiant-e-s en sciences sociales et politiques (AESSP)
Anthropole, Bureau 4131
CH – 1015 Lausanne
aessp@unil.ch

Université de Lausanne
Décanat SSP
M. le Doyen René Knüsel
Bâtiment Anthropole bureau 2123
1015 Lausanne

Lausanne, le 31 décembre 2010

Cher Monsieur le Doyen,

Nous souhaitons par la présente vous communiquer la position de l'AESSP et de l'ACISSP sur le dossier de la directive D-11 relative à l'enseignement de la culture générale dans les écoles professionnelles.

Après avoir pris connaissance de cette directive, nous avons constaté qu'elle implique une dévalorisation des formations données par la faculté des SSP, en restreignant fortement l'accès à l'enseignement de la culture générale (eCG) pour les diplômés de SSP. Si l'eCG n'est pas le débouché principal des diplômés SSP, il n'en est pas pour autant négligeable, et cette directive le rend pratiquement inaccessible pour certains diplômés. C'est le cas notamment des étudiants issus de science politique, qui n'ont pas la possibilité d'adapter leur cursus pour satisfaire aux conditions d'accès à la HEP, et qui par conséquent n'ont plus aucun intérêt à entrer dans l'enseignement.

Nous soutenons l'argumentaire co-rédigé par l'AESSP et la FAE que vous trouverez ci-joint. Nous agissons de concert avec la FAE et l'ASSOPOL notamment, dans le but de faire retirer cette directive ou d'en conjurer les effets dévalorisants pour les diplômés SSP.

Nous vous communiquons d'ores et déjà que nous aimerions que le Décanat prenne officiellement position contre les effets négatifs de cette directive pour les diplômés SSP. Nous souhaitons également que le Décanat SSP défende cette position auprès du Rectorat, afin que celui-ci fasse pression auprès du DFJC pour retirer cette directive ou pour en conjurer les effets négatifs. Le Décanat étant le défenseur des intérêts de la faculté, et donc notamment des débouchés offerts à ses diplômés, nous ne voyons pas de raison qui vous pousserait à ne pas soutenir ces démarches.

D'autre part, nous soutenons l'idée d'une rencontre rapide, si possible début janvier, entre le décanat de SSP, le décanat de Lettres et les associations d'étudiants et du corps intermédiaire. Le cas échéant, suite à cette rencontre, nous proposons de mettre ce point à l'ordre du jour du Conseil de Faculté du 3 février prochain, afin de définir une position claire que le décanat puisse défendre auprès du Rectorat et du DFJC.

Enfin, nous vous informons que la FAE prépare une lettre à l'attention de Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC, que nous vous proposons de co-signer.

En espérant vous avoir convaincu de l'intérêt primordial à nos yeux d'une action concrète de la faculté contre la directive D-11, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur le Doyen, nos salutations distinguées.

Pour l'AESSP
Lisa Kirschner, présidente

Pour l'ACISSP
Vanessa Monney, co-présidente